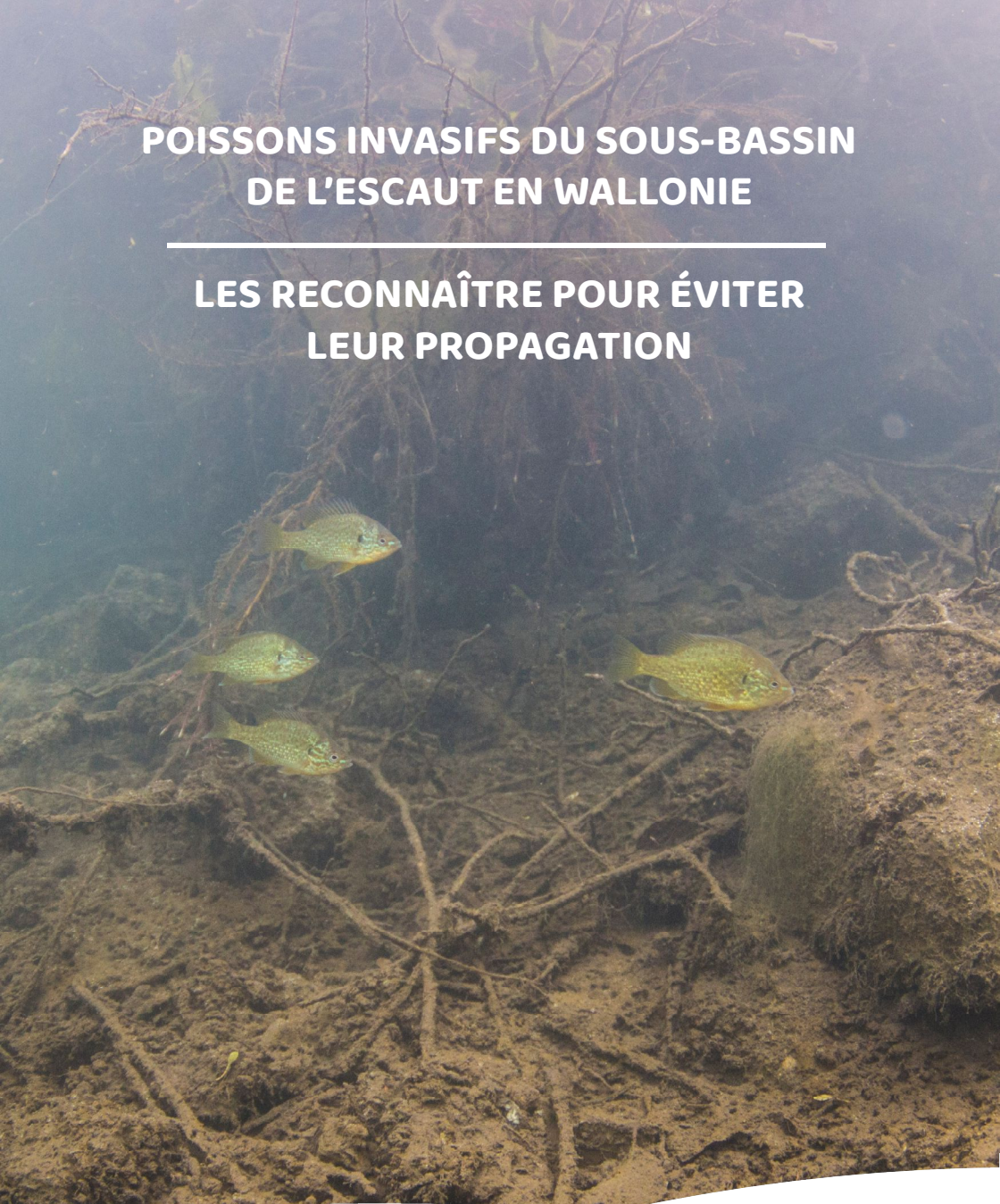


# POISSONS INVASIFS DU SOUS-BASSIN DE L'ESCAUT EN WALLONIE

---

## LES RECONNAÎTRE POUR ÉVITER LEUR PROPAGATION



Fédération Piscicole et  
Halieutique des Sous-Bassins  
de l'Escaut et de la Lys asbl

  
**Contrat**  
**de rivière**  
ESCAUT-LYS ASBL

## **INTRODUCTION**

**Aujourd'hui de nombreuses espèces aquatiques ont été introduites en Europe et se retrouvent dans les eaux de Belgique. Poissons, écrevisses, mollusques, crabes, grenouilles, oiseaux, rats musqués, tortues de Floride... Ce petit fascicule vous en présente quatre.**

**Quatre espèces de poissons exotiques originaires des quatre coins du monde et qui colonisent nos fleuves, rivières, étangs, concurrençant les espèces indigènes et posant souvent des problèmes pour la pratique de la pêche : Le Pseudorasbora, la Perche Soleil, le Gobie à tâche noir et la Tête de boule. Ces poissons sont présents sur notre territoire et ont été retrouvés dans l'Escaut même, la Lys, les canaux et même des étangs privés.**

**Avec ce fascicule nous souhaitons simplement attirer l'attention des pêcheurs, premiers usagers de nos milieux aquatiques, pour qu'ils évitent de les déplacer de manière involontaire (utilisation comme vifs, appâts...) et pourquoi pas, afin qu'ils nous aident à mieux identifier l'étendue de l'invasion.**

## LE PSEUDORASBORA (*PSEUDORASBORA PARVA*)

AUTRE NOM : PSEUDO-RASBORA, GOUJON DE PIERRE, GOUJON ASIATIQUE

### ORIGINE

Asie du Sud Est. Introduit accidentellement lors des repeuplements ou via les pêcheurs comme vifs, poissons fourragers, ou par les aquariophiles.

### DESCRIPTION

Taille : 11cm pour 10g

Longévité : 2 à 3 ans

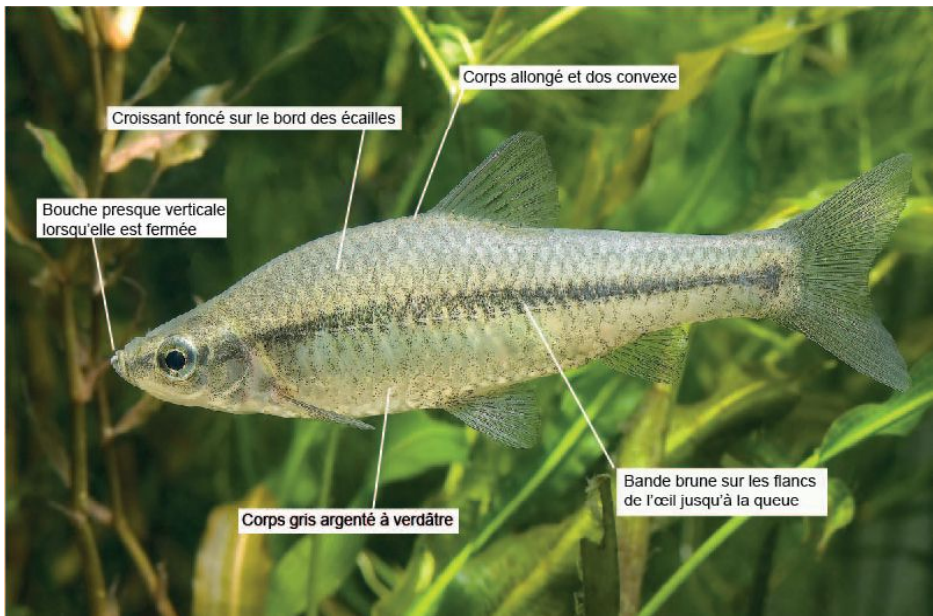
### ÉCOLOGIE

Il vit en banc dans les étangs et les rivières à faible courant avec de la végétation et des pierres. Il se nourrit de petits crustacés, de mollusques, de zooplancton et du frai des autres poissons.

Il se reproduit d'avril à juin sur tout type de substrats. Espèce très prolifique à pontes multiples.

### MENACES

Prédation des pontes d'autres espèces de poissons, compétition alimentaire et transfert de parasites



crédit : wikipedia

## LE TÊTE DE BOULE (*PIMEPHALES PROMELAS*)

AUTRE NOM : VAIRON À GROSSE TÊTE, VAIRON AMÉRICAIN

### ORIGINE

Amérique du Nord, introduit en Belgique comme vif, poisson fourrager.

### DESCRIPTION

Taille : 5 à 7 cm

Longévité : 2 ans

### ÉCOLOGIE

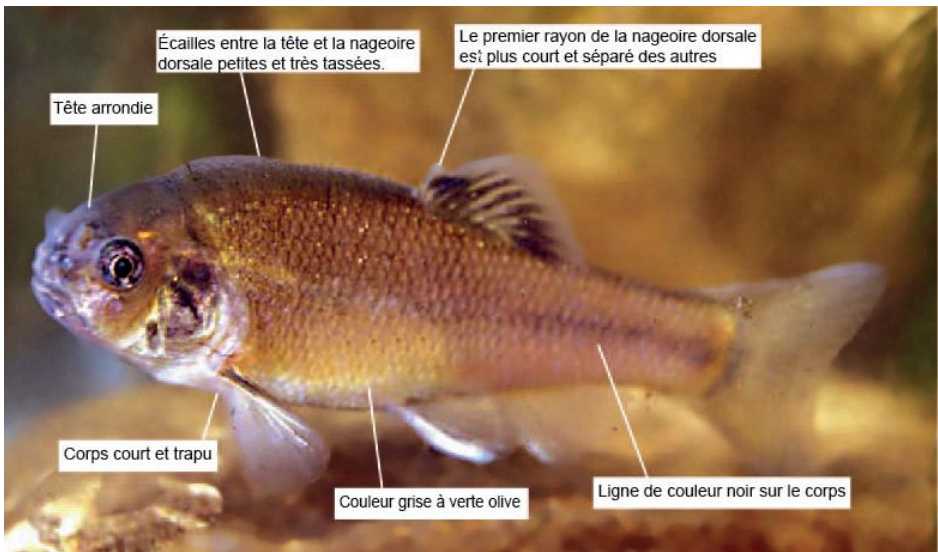
Il fréquente les étangs et les ruisseaux à faible courant et à fond vaseux. Il se nourrit d'insectes aquatiques, zooplancton matière végétale et de détritus. Il vit en banc.

Il se reproduit de juin à août. Il creuse un nid sous une pierre ou une branche. 80.000 à 150.000 œufs par pontes.

### MENACES

Compétition alimentaire, transfert de maladie. Il est porteur d'une bactérie à l'origine de pathologies graves pour les poissons indigènes.

Il existe une souche dorée appelée tête de boule rose-rouge.



crédit : wikipedia

## LA PERCHE-SOLEIL (*LEPOMIS GIBBOSUS*)

AUTRE NOM : PERCHE ARC-EN-CIEL, CALICOBA

### ORIGINE

Nord-Est de l'Amérique du Nord. Introduit en Belgique comme poisson d'ornement et pour la pêche.

### DESCRIPTION

Taille adulte : Longueur totale : 10-15 cm (jusqu'à 25 cm).

Poids 50-100 g (maximum 200 g). En milieux surdensitaires possibilité de populations naines.

Longévité : 5 ans maximum

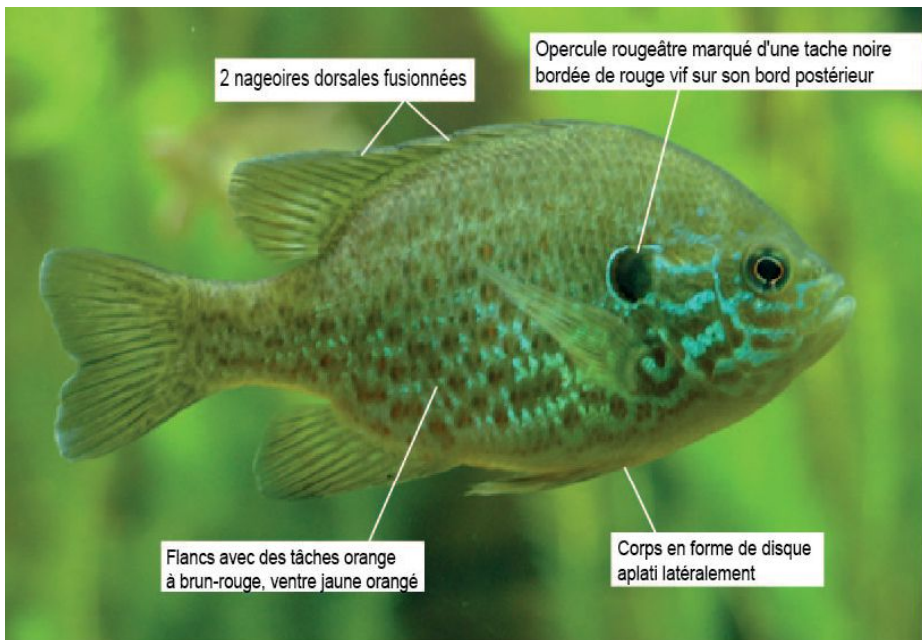
### ÉCOLOGIE

Elle fréquente les eaux calmes, peu profondes, de préférence claires et végétalisées des plans d'eau, ou grands cours d'eau. Espèce très résistante, supportant des niveaux très bas d'oxygène dans l'eau et de fortes variations de température. Elle se nourrit de petits mollusques, larves d'insectes et petits alevins.

Elle se reproduit de mai à août. Espèce à pontes multiples. 6000 à 11 000 œufs par femelle en moyenne.

### MENACES

Compétition alimentaire, prédation d'alevins et consommation des frais d'autres poissons.



crédit : wikipedia

## LE GOBIE À TACHE NOIRE (*NEOGOBIOUS MELANOSTOMUS*)

AUTRE NOM : GOBIE ARRONDI

### ORIGINE

bassin du Danube, mer noire, mer Caspienne. Espèce introduite accidentellement via les ballasts des bateaux ou se déplaçant via les canaux. Parfois utilisé comme vif.

### DESCRIPTION

Taille adulte : 6 à 15 cm. Mais peut atteindre jusqu'à 25cm.

Longévité : 3 à 4 ans.

### ÉCOLOGIE

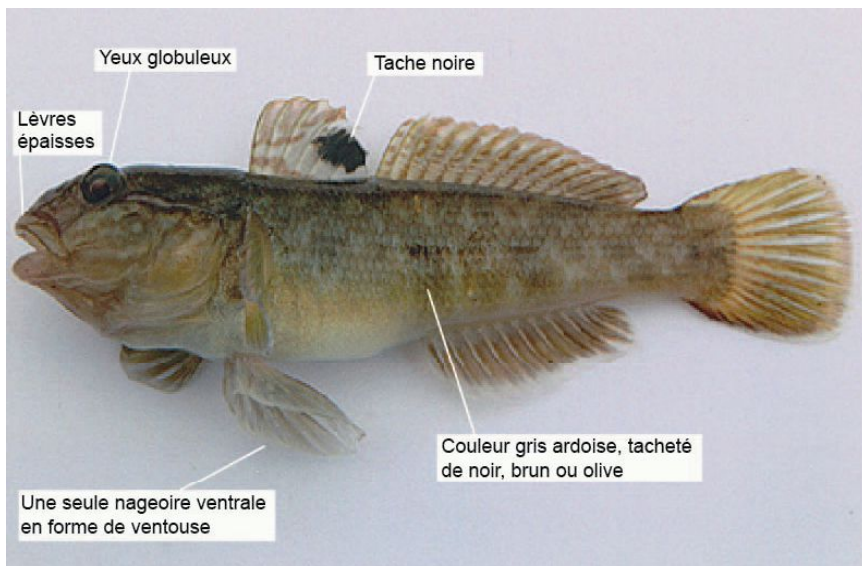
Poisson de fond, l'absence de vessie natatoire l'empêche de nager. Il préfère les habitats rocheux avec plusieurs endroits pour se cacher. On le retrouve en eau douce, saumâtre et salée. Il est capable de survivre dans des conditions environnementales dégradées et avec de faible teneur en oxygène dans l'eau.

Ce sont des poissons très voraces et agressifs. Ils consomment des crustacés, des mollusques, des œufs de poissons, des alevins, des larves de chironomes...

Il se reproduit d'avril à septembre. Espèce à pontes multiples. 500 à 3000 œufs déposés sur un substrat dur sont gardés par les mâles.

### MENACES

Il s'agit d'un poisson prolifique, combatif et vorace, capable de vivre dans des milieux très dégradés. Prédation des pontes d'autres espèces, compétition alimentaire et transfert de parasites.



crédit : wikipedia

## NE PAS CONFONDRE AVEC LE CHABOT !

Le Gobie à tache noir (*Neogobius melanostomus*) et le chabot (*Cottus Gobio*) sont très ressemblants. Pourtant un élément simple pourra vous aider à distinguer les deux espèces, les nageoires ventrales (pelviennes).

-Chez les Gobies, les deux nageoires ventrales sont soudées et forment un disque en forme de ventouse.

-Chez le chabot, il y a deux nageoires ventrales.

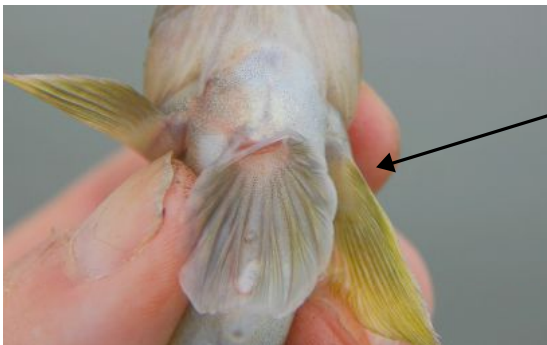
La distinction est importante, car le Chabot est une espèce protégée au titre de la Directive Européenne Espèce et Habitat, alors que le gobie à tache noire est considéré comme un poisson invasif.



**CHABOT**  
**(*COTTUS GOBIO*)**

DEUX NAGEOIRES VENTRALES

crédit : Contrat de rivière Escaut-Lys



**LE GOBIE À TACHE NOIRE**  
**(*NEOGOBIOUS MELANOSTOMUS*)**

UNE SEULE NAGEOIRE EN FORME DE  
VENTOUSE

crédit : wikipedia

## QUE FAIRE SI JE TROUVE CES POISSONS ?

-Vous pouvez le signaler à la Fédération de Pêche du Haut Escaut ou au Contrat de rivière Escaut-Lys.

-Ne les utilisez pas comme vifs, appâts ou poissons fourragers (amende de 150€).

-Ne les transportez pas vivants ailleurs.

-Remettez-les à l'eau là où vous les avez pris.

## J'AI UN DOUTE SUR L'IDENTIFICATION ?

- Prenez le en photo avant de remettre le poisson à l'eau. Attention ne le remettez pas à l'eau ailleurs que dans son lieu de capture.

- Contactez le Contrat de rivière.

## D'UN POINT DE VUE LÉGISLATIF

Ces quatre espèces font partie de l'Annexe 2, groupe 4 du nouvel AGW du 08/12/16 des espèces dont la pêche est autorisée mais l'utilisation comme vif est interdite :

- du 1er janvier au vendredi précédant le 3e samedi de mars dans les zones d'eaux calmes et d'eaux mixtes;
- du 3e samedi de mars au vendredi précédant le 1er samedi de juin dans la zone d'eaux calmes et, pour les écrevisses, également dans les zones d'eaux vives et d'eaux mixtes;
- du 1er samedi de juin au 30 septembre dans toutes les zones;
- du 1er octobre au 31 décembre dans les zones d'eaux calmes et d'eaux mixtes.

## CONTACTS

CONTRAT DE RIVIÈRE ESCAUT-LYS

Rue Cheny, 3A - 7536 Vaulx

0471 51 23 86

contact@crescautlys.be

www.crescautlys.be

BREYNE FABRICE

Agent Nature et Forêts - Triage piscicole de

Tournai, intérim du Brabant Wallon

Direction de la Chasse et de la Pêche

Service de la Pêche

0479 67 15 26

fabrice.breyne@spw.wallonie.be



Fédération Piscicole et  
Halieutique des Sous-Bassins  
de l'Escaut et de la Lys asbl

Source document :

*Les poissons d'eau douce de France*. Collection Inventaire et biodiversité. Biotope édition - publications scientifiques du Muséum. Paris. 2011. 552p.

Thierry DEMOL. *Guide d'identification des poissons de Wallonie*. DEMNA. 201